



Province de Namur

Compte bancaire : BE30 2500 1778 2411 (Fortis)

Commission sportive provinciale

Secrétariat

REUNION DU 28/03/2023 - N° 07 (2022-2023)

<u>SIEGENT</u>	: M. DEGEE	- Président
	: M. COPPIN	- Membre
	: M. PEETERS	- Membre
	: M. RUTH	- Membre C.A.P.
	: M. DELFORGE	- Membre (*)
	: M. SCHEERS	- Secrétaire (sans droit de vote)
<u>EXCUSE</u>	: M. MOUTON	- Vice-Président
	: M. DEPAS	- Membre
	: M. COVAS	- Membre

La séance est ouverte à 19h30. Elle se tient à Namur.

(*) siège en visioconférence uniquement pour les dossiers 067 et 068

1. APPROBATION DU PV DE LA DERNIERE REUNION

1.1. Le PV du 28/02/2023 est approuvé.

2. COMPETITION PROVINCIALE

2.1. Ratifications

Les forfaits sportifs suivants pris en 1^{er} ressort par le secrétaire provincial sont ratifiés par la commission sportive.

NAP3C3407	VE	24/02/2023	19:30	BEA1	AGES DE HEER B	- FT COUVIN-CHIMAY	5-0 Fft
NAP4A2603	VE	24/02/2023	20:00	EGHE	JP-CJ LEUZE B	- OLYMPIC JAMBES	5-0 Fft
NAP3A3404	VE	24/02/2023	20:15	LOYE	BORUSSIA LOYERS B	- NAMUR GLADIATORS	5-0 Fft
NAP2B3501	LU	27/02/2023	19:40	WALC	MFC GOURDINNE B	- NAMUR PIRATES	5-0 Fft
NAVETA3501	VE	03/03/2023	20:00	BEA1	BIRAN BEAURAING V	- PURPLE SAMBREVILLE	5-0 Fft
NAP4C3506	VE	03/03/2023	23:00	ROCH	WS ROCHEFORT	- GEDINNE UTD C	5-0 Fft
NAP4C3504	VE	03/03/2023	21:30	YVOI	BV MONT E	- SPARTAK VONECHE B	5-0 Fft
NAP13505	VE	03/03/2023	21:00	BOUG	SQUADRA VEDRIN	- MFC CINEY	5-0 Fft
NAP3A3606	VE	10/03/2023	22:00	AUVE	DF SAMBREVILLE	- MJ TAMINES FC	0-5 Fft
NAP2A3604	VE	10/03/2023	21:15	FLOF	KFK FLOREFFE	- MF SEILLOIS B	5-0 Fft
NAP3C3607	VE	10/03/2023	21:00	METT	LIBERTY PONTAURY	- FT COUVIN-CHIMAY	5-0 Fft
NAP4E3701	LU	13/03/2023	21:40	WALC	MFC GOURDINNE C	- WALCOURT STREE B	5-0 Fft
NAP2A3706	VE	17/03/2023	22:00	BOUG	SQUADRA VEDRIN B	- DRUGH TAMINES	5-0 Fft
NACPJET004	VE	17/03/2023	21:15	LOYE	BORUSSIA LOYERS V	- LOCH NESS JEMEPPE V	5-0 Fft
NAP2A3702	VE	17/03/2023	19:50	EGHE	A TAVIERS	- NP AUVELAIS	5-0 Fft

Les forfaits administratifs suivants pris en 1^{er} ressort par le secrétaire provincial sont ratifiés par la commission sportive.

NAP4E3401	LU	20/02/2023	20:45	LANE	SOMZEE TOY'S B	- RSC FRASNES B	5-0 Fft
NAP4D3402	ME	22/02/2023	21:05	JEM2	SPORTING JEMEPPE	- MHC AUVELAIS C	0-5 Fft
NAP4D3503	VE	03/03/2023	19:30	YVOI	BV MONT D	- ARTHURO METTET	0-5 Fft
NAP4C3601	LU	06/03/2023	19:30	OHEY	MF OHEYTOIS B	- BV MONT E	0-5 fft
NAP4B3603	JE	09/03/2023	22:00	TEMP	RED D NAMUR 14 B	- FAC NAMUR	0-5 Fft

2.2. Dossier N° 2022-2023/071

Date : 06/03/2023
Rencontre : MF Oheytois B – BV Mont E – Div 4C
En cause de : Jadot Nicolas – 857277 – 19/03/1999 – MF Oheytois – 7448 (P.O.)
Objet : Réclamation
Délibéré

Vu le courrier recommandé en date du 14/03/2023 ;

Vu la décision du secrétariat provincial en date du 09/03/2023 ;

Attendu que Jadot Nicolas – 857277 est absent excusé et que le club est représenté par Yvan Jadot – 859833 – membre de l'engagement solidaire du club ;

Entendu la partie en cause quant à ses arguments ;

Attendu qu'il est établi que le joueur Maillard Sylvain n'était pas affecté à une équipe du club MF Oheytois ;

Attendu que l'art 3.4.2. du règlement provincial prescrit que l'alignement d'un joueur non affecté à un noyau entraîne un forfait mais qu'il n'est pas spécifié comment l'affectation doit être notifiée ;

Attendu que l'affectation a été notifiée sur le virement de l'affiliation ;

Par ces motifs :

La Commission Sportive Provinciale statuant contradictoirement:

- annule le forfait administratif et rétablit le score de 11-2 ;

- déclare l'action recevable et fondée ;

Ainsi prononcé à Namur le 28/03/2023.

3. DISCIPLINE

3.1. Propositions de transaction prononcées par la commission sportive

3.1.1. Dossier N° 2022-2023/066

Date : 02/03/2023
Rencontre : MHC Auvelais B – Somzee Toys – Div 3C
En cause de : Mantas Michael – 852628 – 08/09/1986 – MHC Auvelais - 7288
Arbitre : Masarotti Franco
Objet : Insultes et grossièretés (A.2.1)
Délibéré : Vu le rapport de l'arbitre ;
Application de l'art A.2.1 du barème de sanctions
Transaction. : Suspension de toutes fonctions de 2 semaines du 10/04/2023 au 23/04/2023

Ainsi prononcé à Namur le 28/03/2023.

3.1.2. Dossier N° 2022-2023/067

Messieurs Coppin et Ruth ne siègent pas.

Date : 03/03/2023
Rencontre : Walcourt Stree B – Somzee Toys B – Div 4E
En cause de : Fievet Dylan – 861620 – 26/06/1996 – Walcourt Stree - 2995
Arbitre : Vansteenkiste Renaud



Objet : Provocation active (A.3)
: Menaces (A.4)
Délibéré : Vu le rapport de l'arbitre ;
Application des art A.3 et A.4 du barème de sanctions
Transaction. : Suspension de toutes fonctions de 4 semaines du 10/04/2023 au 16/04/2023 et du 24/04/2023 au 14/05/2023.
Ainsi prononcé à Namur le 28/03/2023.

3.1.3. Dossier N° 2022-2023/068

Messieurs Coppin et Ruth ne siègent pas.

Date : 03/03/2023
Rencontre : RUS Dinant – JPCJ Leuze – Div 1
En cause de : Dethier Laurent – 764220 – 05/02/1984 – JPCJ Leuze - 2999
Arbitre : Geerkens Olivier
Objet : Faute de jeu sans brutalité (B.1)
Délibéré : Vu le rapport de l'arbitre ;
Application de l'art B.1 du barème de sanctions
Transaction. : Suspension de toutes fonctions de 1 semaine du 17/04/2023 au 23/04/2023
Ainsi prononcé à Namur le 28/03/2023.

3.1.4. Dossier N° 2022-2023/070

Date : 08/03/2023
Rencontre : YRB Walcourt – FC Biran Beauraing – Div 2B
En cause de : De Fabritiis Dimitri – 812994 – 19/08/1998 – YRB Walcourt - 5893
Arbitre : Riffart Joël
Objet : Insultes et grossièretés (A.2.1)
Délibéré : Vu le rapport de l'arbitre ;
Application de l'art A.2.1 du barème de sanctions
Transaction. : Suspension de toutes fonctions de 2 semaines du 10/04/2023 au 23/04/2023
Ainsi prononcé à Namur le 28/03/2023.

3.1.5. Dossier N° 2022-2023/072

Date : 17/03/2023
Rencontre : Borussia Loyers D – Temploux MF – Div 4B
En cause de : Goffin François – 805568 – 17/07/1986 – Temploux MF - 5982
Arbitre : Mauro René
Objet : Insultes et grossièretés (A.2.1)
Délibéré : Vu le rapport de l'arbitre ;
Application de l'art A.2.1 du barème de sanctions
Transaction. : Suspension de toutes fonctions de 1 semaine du 10/04/2023 au 16/04/2023
Ainsi prononcé à Namur le 28/03/2023.

3.2. Propositions de transaction prononcées par le secrétaire provincial (art 244 .2 du ROL)

3.2.1. Dossier N° 2022-2023/069

Date : 22/02/2023
Rencontre : Sporting Jemeppe – MHC Auvelais C – Div 4D
En cause de : Evrard Jimmy – 851711 – 21/11/1996 – Sporting Jemeppe - 7285
Arbitre : Boucha Dylan
Objet : Membre suspendu repris sur une feuille de match (G)



Délibéré : Vu le rapport administratif ;
Vu l'art 244.2 du règlement organique de la ligue ;
Application de l'art G du barème de sanctions
Transaction. : Suspension de toutes fonctions de 2 semaines du 27/03/2023 au 02/04/2023 et du 10/04/2023 au 16/04/2023.
Ainsi prononcé à Ciney le 09/03/2023.

3.2.2. Dossier N° 2022-2023/074

Date : 09/03/2023
Rencontre : Red Devils Namur 14 B – Fac Namur – Div 4B
En cause de : Malenge Ntumba Henristophe – 858158 – 22/06/1995 – RD Namur 14 - 5981
Arbitre : Deldaele Dimitri
Objet : Membre suspendu repris sur une feuille de match (G)
Délibéré : Vu le rapport administratif ;
Vu l'art 244.2 du règlement organique de la ligue ;
Application de l'art G du barème de sanctions
Transaction. : Suspension de toutes fonctions de 2 semaines du 03/04/2023 au 16/04/2023
Ainsi prononcé à Ciney le 20/03/2023.

3.2.3. Dossier N° 2022-2023/075

Date : 17/03/2023
Rencontre : Namur Gladiators – Alliances Fosses – Div 3A
En cause de : Pashaj Flosel – 865094 – 07/04/2002 – Namur Gladiators - 7384
Arbitre : Ziggarr Koffi
Objet : Membre suspendu repris sur une feuille de match (G)
Délibéré : Vu le rapport administratif ;
Vu l'art 244.2 du règlement organique de la ligue ;
Application de l'art G du barème de sanctions
Transaction. : Suspension de toutes fonctions de 2 semaines du 03/04/2023 au 09/04/2023 et du 17/04/2023 au 23/04/2023.
Ainsi prononcé à Ciney le 21/03/2023.

3.2.4. Dossier N° 2022-2023/076

Date : 17/03/2023
Rencontre : Namur Gladiators – Alliances Fosses – Div 3A
En cause de : Deleuze Hugo – 856389 – 21/01/2000 – Namur Gladiators - 7384
Arbitre : Ziggarr Koffi
Objet : Membre suspendu repris sur une feuille de match (G)
Délibéré : Vu le rapport administratif ;
Vu l'art 244.2 du règlement organique de la ligue ;
Application de l'art G du barème de sanctions
Transaction. : Suspension de toutes fonctions de 2 semaines du 03/04/2023 au 09/04/2023 et du 17/04/2023 au 23/04/2023
Ainsi prononcé à Ciney le 21/03/2023.

3.3. Comparutions

3.3.1. Dossier N° 2022-2023/073

Monsieur Peeters ne siège pas.

Date : 17/03/2023



Rencontre : Jemeppe Utd B – Olympique de Sautour – Div 4D
En cause de : Siscot Cédric – 861640 – 27/09/1983 - Jemeppe Utd – 7287 (P.O.)
Arbitre : Cara Roberto (P.O.)
Objet : Attitude du public (J)

Délibéré

Vu le rapport de l'arbitre ;
Entendu la partie en cause quant à ses arguments et moyens de défense ;
Attendu que M. Cara Roberto est absent excusé ;
Attendu qu'il ressort de l'instruction d'audience qu'aucun élément n'a été de nature à infirmer le fait reproché ;
Qu'il est établi qu'un spectateur vraisemblablement ivre identifié comme étant le père du gardien de Jemeppe Utd a lors de la rentrée au vestiaire de l'arbitre, frappé la joue de ce dernier ;
Qu'en conséquence, la prévention reste établie ;
Vu que la personne en cause n'est pas affiliée à la Ligue et qu'il par conséquent impossible de la suspendre ;
Par ces motifs :
La Commission Sportive Provinciale statuant contradictoirement :
- inflige une amende de 25 € au club Jemeppe Utd – 7287 ;
- inflige avec sursis la perte d'un match gagné en cas de récidive de faits similaires avant le 31/12/2023 ;
- inflige une interdiction d'affiliation du nommé Schaeys Jean Luc jusqu'au 31/03/2024 ;
Ainsi prononcé à Namur le 28/03/2023.

3.3.2. Dossier N° 2022-2023/077

Date : 22/03/2023
Rencontre : Cheminot Namur – Bois de Villers – Div 2A
En cause de : Salihu Hamdi – 870302 – 20/11/1990 – Cheminots Namur – 5876 (P.O.)
Témoin : Cobut Gérard – 808947 – 29/09/1955 – Cheminots Namur – 5876 (P.O.)
Arbitre : Pain Nicolas (P.O.)
Objet : Insultes à caractère discriminatoire (A.2.2)
: Menaces – Intimidation (A.4)
: Attitude du public (J)

Délibéré

Vu le rapport de l'arbitre ;
Entendu l'arbitre quant à son rapport ;
Entendu la partie en cause quant à ses arguments et moyens de défense ;
Entendu le témoin ;
Attendu qu'il ressort de l'instruction d'audience qu'aucun élément n'a été de nature à infirmer le fait reproché ;
Qu'il est établi que des propos à caractère discriminatoire ont été proférés ainsi que des menaces ;
Qu'en conséquence, les préventions restent établies ;
Qu'en l'espèce, il n'y a pas lieu de retenir de circonstances particulières ;
Par ces motifs :
La Commission Sportive Provinciale statuant contradictoirement :
- inflige au nommé Salihu Hamdi – 870302 une suspension de toutes fonctions de 4 semaines du 29/03/2023 au 02/04/2023 et du 17/04/2023 au 07/05/2023 (points A.2.2 et A.4 du barème de sanctions).
- inflige une amende de 50 € au club Cheminots Namur - 5876
Ainsi prononcé à Namur le 28/03/2023.

4. SUSPENSIONS

<i>Licence n°</i>	<i>Nom & prénom</i>	<i>Club</i>	<i>Suspension de toutes fonctions</i>		<i>Commentaire</i>
			<i>du</i>	<i>au inclus</i>	
764220	Dethier Laurent	JPCJ Leuze	17/04/2023	23/04/2023	



805568	Goffin François	Temploux MF	10/04/2023	16/04/2023	
812994	De Fabritiis Dimitri	YRB Walcourt	10/04/2023	23/04/2023	
851711	Evrard Jimmy	Sporting Jemeppe	27/03/2023 10/04/2023	02/04/2023 16/04/2023	
852628	Mantas Michael	MHC Auvelais	10/04/2023	23/04/2023	
856389	Deleuze Hugo	Namur Gladiators	03/04/2023 17/04/2023	09/04/2023 23/04/2023	
858158	Malenge Ntumba Henristophe	Red Devils Namur 14	03/04/2023	16/04/2023	
861620	Fieviet Dylan	Walcourt Stree	10/04/2023 24/04/2023	16/04/2023 14/05/2023	
865094	Pashaj Flosel	Namur Gladiators	03/04/2023 17/04/2023	09/04/2023 23/04/2023	
870302	Salihu Hamdi	Cheminots Namur	29/03/2023 17/04/2023	02/04/2023 07/05/2023	

5. FRAIS

<i>Matricule</i>	<i>Nom club</i>	<i>Frais adm.</i>	<i>Amende Susp.</i>	<i>Dépl. Arbitre</i>	<i>Divers</i>	<i>Total (€)</i>
2995	Walcourt Stree (2223/067)	12,50 €	10 €			22,50 €
2999	JPCJ Leuze (2223/068)	12,50 €	2,50 €			15 €
5876	Cheminots Namur (2223/077)	12,50 €	10 €		50 € (1)	72,50 €
5893	YRB Walcourt (2223/070)	12,50 €	5 €			17,50 €
5981	RD Namur 14 (2223/074)	12,50 €	5 €			17,50 €
5982	Temploux MF (2223/072)	12,50 €	2,50 €			15 €
7285	Sporting Jemeppe (2223/069)	12,50 €	5 €			17,50 €
7287	Jemeppe Utd (2223/073)	12,50 €			25 € (1)	37,50 €
7288	MHC Auvelais (2223/066)	12,50 €	5 €			1,50 €
7384	Namur Gladiators (2223/075)	12,50 €	5 €			17,50 €
7384	Namur Gladiators (2223/076)	12,50 €	5 €			17,50 €
7448	MF Oheytois (2223/071)	12,50 €			-12,50 € (2)	0 €

(1) attitude des joueurs et supporters

(2) déjà facturé

6. MISSIONS DES MEMBRES

Aucune mission programmée.

La prochaine réunion de la CSP NAMUR se tiendra le 25/04/2023.

La séance est levée à 21h45 .

Au nom de la CSP NAMUR,

Jean Scheers
Secrétaire

Pascal Degée
Président de séance

Jean SCHEERS

Secrétaire

Tf : 0487/333.710

Courrier : Fays 6C – 5590 Achêne

Courriel : namur@lffs.eu

